

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Division des  
Personnels de  
l'Enseignement  
Secondaire**

**DPES**

Affaire suivie par  
Yann COUEDIC  
Téléphone  
02 62 48 11 25  
Fax  
02 62 48 10 50  
Courriel  
dpes.secretariat  
@ac-reunion.fr

24, Avenue  
Georges Brassens  
97702 Saint-Denis  
Messag cedex9  
Ile de La Réunion

Site internet  
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 7 avril 2008

Le recteur

à

Monsieur le Président de l'Université de La Réunion  
Monsieur le Directeur de l'I.U.F.M  
Monsieur le Directeur de l'IUT  
Madame la Délégué Académique à la Formation Continue  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
du second degré  
Mesdames et Messieurs les chefs de service  
Mesdames et Messieurs les IA – IPR  
Mesdames et Messieurs les IEN

**POUR ATTRIBUTION**

Mesdames et Messieurs les Conseillers  
techniques et chargés de mission

**POUR INFORMATION**

**Objet** : Demande de mise en disponibilité au titre de la rentrée 2008-2009  
pour les personnels enseignants, d'orientation et d'éducation.

**Réf.** : Décret n°85-986 du 16.09.1985 relatif au régime particulier de certaines  
positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation  
définitive de fonctions.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir informer l'ensemble des  
personnels enseignants, d'orientation et d'éducation du calendrier suivant :

- dépôt auprès de l'établissement des demandes de disponibilité (avec  
indication de leur nature) rédigées sur imprimé ci-joint et accompagnées des  
pièces justificatives : **15 avril 2008, déla**

- date limite de réception au rectorat (D.P.E.S) : **22 avril 2008**


Je tiens à préciser que, d'une manière générale, aucune disponibilité ne pourra être accordée en cours d'année scolaire et tout particulièrement à compter de la rentrée de février 2009.

En outre, le bénéfice de la disponibilité, à l'exception de la disponibilité de plein droit, pourra être conditionné à l'intérêt du service, notamment dans les disciplines où le nombre d'enseignants titulaires est inférieur aux besoins de l'académie.

**J'attire votre attention sur le fait que les personnels actuellement en disponibilité et qui souhaiteraient une réintégration au titre de l'année scolaire 2008-2009 doivent participer aux opérations du mouvement intra-académique qui se déroulera du 04/04/2008 au 16/04/2008.**

Je vous remercie de votre collaboration.

Pour le Recteur et par délégation,  
le Secrétaire Général



Eugène KRANTZ

**DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITE  
PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 2008-2009**  
Décret N° 85.986 du 16 septembre 1985 modifié

NOM : .....

Prénoms : .....

Grade : .....

Discipline.....

Etablissement.....

Adresse pendant la

disponibilité .....

.....

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance ma mise en disponibilité pendant l'année 2008-2009 pour le motif ci-après : (effet administratif et financier).

- a) Elever un enfant âgé de moins de 8 ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus (3 ans renouvelables).
- b) Soins à donner au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave (9 ans dans la carrière).
- c) Suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire (3 ans renouvelables).
- d) séjour DOM ou TOM ou étranger pour adoption d'un enfant (6 semaines par agrément).
- e) mandat d' élu local (durée du mandat).
- f) Convenances personnelles (10 ans dans la carrière).
- g) Etudes ou recherches présentant un intérêt général (6 ans).
- h) Créer ou reprendre une entreprise sous conditions (2 ans).

**Pièces jointes :**

- 1 copie du livret de famille pour les cas prévus aux § a et b.
- 1 certificat médical délivré par médecin assermenté pour les cas prévus au § b.
- 1 certificat de travail du conjoint pour le cas prévu au § c.
- 1 procès-verbal d'élection pour le cas prévu au § e
- 1 justificatif d'étude poursuivie pour le cas prévu au § g.

Périodes de disponibilité obtenues antérieurement :

.....

Fait à ....., le

Signature

Avis du chef d'établissement  
(ou de service)